

FORMATION PRÉPARANT AU CCP « SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR LES EXPLOITANTS DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES » (certificat de compétences délivré par la CPNEF-SV)

ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale : Association TANDEM

Adresse : 1 rue Racine – BP 5210 – 83095 TOULON Cedex

Tél : 04 98 070 070

N° de déclaration d'activité : 93830352483

Habilité par la CPNEF-SV à dispenser les formations à la sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques

PUBLICS CONCERNÉS

Le certificat de compétences délivré par la CPNEF-SV vise toutes personnes souhaitant acquérir des compétences dans le domaine de la sécurité en lien avec les activités d'entrepreneur de spectacle vivant correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux, dont la profession est réglementée : les exploitants des lieux aménagés pour les représentations publiques c'est-à-dire les établissements recevant du public du premier groupe (1ère à 4ème catégorie). Les publics du certificat de compétences peuvent notamment être des directeurs, gérants, administrateurs, directeurs ou responsables techniques, régisseurs généraux, etc.

ACCESSIBILITÉ

L'organisme de formation TANDEM est en mesure d'identifier tous types de handicaps et d'orienter les personnes concernées vers les structures compétentes pour répondre à leurs besoins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation préparant au Certificat de Compétences Professionnelles « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques » vise l'acquisition des 4 compétences cumulatives suivantes :

- Utiliser le système documentaire en maîtrisant le cadre réglementaire et les concepts généraux de la sécurité pour encadrer le champ des responsabilités inhérentes à l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant exploitant de lieux
- Analyser des situations de travail et de faire réaliser des plans d'action et de prévention en mettant à jour le document unique d'évaluation des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs des lieux de spectacles
- Encadrer le système de gestion de la maintenance, la vérification réglementaire des équipements / installations techniques du lieu de spectacle et l'élaboration des consignes, en tenant à jour le registre de sécurité, pour garantir la sécurité des personnes face au risque d'incendie et de panique dans les ERP
- Elaborer des scénarii en prenant en compte les obligations règlementaires, les ressources et les spécificités du spectacle vivant pour anticiper le comportement du public, les conditions météorologiques, les actes de malveillance, les accidents/incendies et tous types de risques fortuits ou inhérents à l'activité d'un ERP

FORMATION PRÉPARANT AU CCP « SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR LES EXPLOITANTS DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES » (certificat de compétences délivré par la CPNEF-SV)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthode pédagogique : heuristique, démonstrative et applicative

Techniques pédagogiques : apports théoriques, analyses de cas concrets, échanges d'expérience, études de cas (exercices).

Projection de diaporamas, vidéos, et documents. Fourniture d'un support.

PRÉREQUIS

Exploiter des lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques. Profil administratif ou technique ayant des connaissances dans le domaine du spectacle vivant.

CONTENU DE LA FORMATION

- Sources et hiérarchie des règles de droit
- Le cadre juridique global
- Le Code du Travail - Santé et Sécurité au Travail
- Le CCH et la réglementation ERP (arrêté du 25 juin 1980, arrêtés types, accessibilité des PSH)
- Gestion de la sécurité

TAUX DE SATISFACTION

La satisfaction des stagiaires en 2023 sur cette formation était de 8.9/10.

TAUX DE RÉUSSITE

La réussite des stagiaires en 2023 sur cette formation était de 100%.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dates : plusieurs sessions par an

Accès :

- **Sans prise en charge** : Inscription au moins 15 jours avant le début de la formation.
- **Selon l'OPCO** : Inscription un mois avant ou plus.

Durée totale : 35 heures sur 5 jours soit 7 heures par jour

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

Effectif maximum : 12 stagiaires

Lieux de formation : Toulon ou distanciel

Coût du stage par participant : 1050 € nets de taxe

Assujetti à la TVA : Oui Non

CONTACTS

Téléphone : 04 98 07 00 73

Adresse mail : assistant.formation@tandem83.com

ÉVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation aura lieu le dernier jour de la formation. Les stagiaires devront répondre individuellement à une étude de cas (durée : 3 heures). Les copies seront remises à l'organisme de

FORMATION PRÉPARANT AU CCP « SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR LES EXPLOITANTS DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES » (certificat de compétences délivré par la CPNEF-SV)

formation et les réponses seront corrigées en groupe l'après-midi par le formateur. La correction des études de cas est effectuée par un évaluateur externe.

Ce dernier remplira une grille d'évaluation pour chaque stagiaire au regard des objectifs pédagogiques en vue de l'obtention du CCP. Celle-ci sera transmise au stagiaire avec son attestation de réussite dans un délai de 3 à 7 jours ouvrés. Pour obtenir le CCP, le stagiaire doit obtenir au minimum 60% de réussite dans chacune des 4 compétences évaluées. En cas d'échec, une procédure de rattrapage est prévue. Toutes ces informations seront communiquées au moment de l'inscription ou sur demande à tout moment par mail ou par téléphone auprès de notre organisme. Certificat de compétences délivré par la CPNEF-SV.

FORMATEUR

Romain COMBET – Chargé de prévention et manager sécurité depuis 2012. Formateur en sécurité et secourisme depuis 2014. Régisseur général et technique spectacle et événementiel depuis 2001. Formateur : Sécurité des spectacles, Gestion des risques et responsabilités, Structures, Accroches et Levage, Montage de structures scéniques, tribunes et CTS, Habilitation électrique BS BE Manœuvre.

Date de mise à jour : 21/11/2024